

OFFRE DE FORMATION  
PROGRAMME

# AGENT IMMOBILIER

902.56 DUREE : 240 HEURES

PROGRAMMATION  
HIVER 2010

## FORMATIONS EN CLASSE

Date de début	Date de fin	Coût *	Horaire **	Durée
15 février 2010	28 mai 2010	1 730 \$	2	15 semaines
22 février 2010	7 mai 2010	1 730 \$	1	11 semaines

## FORMATION EN LIGNE

25 février 2010	30 juin 2010	2 530 \$	3	19 semaines
-----------------	--------------	----------	---	-------------

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce programme vise à habiliter l'étudiant à remplir toutes les tâches et fonctions d'un agent immobilier tel qu'exigé dans le cadre de la loi sur le courtage immobilier. Plus spécifiquement, l'étudiant acquerra toutes les compétences nécessaires pour conseiller la clientèle lors de transactions immobilières. Le programme permet à l'étudiant d'acquérir la formation de base nécessaire afin d'être en mesure de réussir l'examen de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) et ainsi obtenir son certificat d'agent immobilier affilié.

### CONDITION D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'une formation jugée suffisante par le Collège.

### INSCRIPTION

Les personnes intéressées à s'inscrire au programme d'Agent immobilier doivent se présenter au collège François-Xavier-Garneau, 1530, boul. de l'Entente, Québec afin d'y compléter un formulaire d'inscription. De plus, elles devront y joindre une copie de leur *certificat de naissance* et de leur *diplôme d'études secondaires*.

### \* COUT

#### FORMATION EN CLASSE

- frais d'admission : 30 \$
- frais de matériel pédagogique : 225 \$ (ces frais doivent être acquittés à la Coop étudiante au début de la formation)
- frais de scolarité : 1 700 \$

#### FORMATION EN LIGNE

- frais d'admission : 30 \$
- frais de matériel pédagogique : 225 \$
- frais de scolarité : 1 700 \$
- frais afférents (incluant l'utilisation de la plate-forme) : 575 \$

P.S. Tous ces frais doivent être acquittés lors de l'inscription.

### \*\* HORAIRE

- 1) Lundi au vendredi de 8 h à 15 h.
- 2) Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 18 h 30 à 21 h 30, incluant cinq fins de semaine soit les samedis et dimanches de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- 3) Lundi au jeudi de 18 h 30 à 22 h.

**Note :** Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le courtage immobilier (août 1994), tous les étudiants doivent se soumettre, après la formation, à l'examen provincial de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec afin d'obtenir leur certificat d'agent immobilier.



**COLLÈGE  
FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU**

Direction de la formation continue  
1530, boul. de l'Entente  
Québec (Québec) G1S 4S7  
Téléphone : (418) 687-5851  
Télécopieur : (418) 688-0375  
dfc.cegep-fxg.qc.ca